

90^e Année (1963)

N^o 1 TABLA

Janvier-Février-Mars

MEMOROTECA

SALA 2

ESTANTE



JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

paraissant tous les trois mois

FONDE EN 1874

CONTINUE DE 1923 à 1948

par

EDOUARD CLUNET

par

ANDRE . PRUDHOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris

Publié avec le concours du

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sous le haut patronage de

M. ANCEL, Conseiller à la Cour de Cassation.
S. BASTID, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
R. DROUILLAT, Président du Tribunal de grande instance de la Seine.
P. GUILLOT, Président de la Chambre commerciale et financière de la Cour de Cassation.
G. HOLLEAUX, Conseiller à la Cour de Cassation.
P. LEPAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
P. LOUIS-LUCAS, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon, Doyen honoraire.
M. MARTIN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.
J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
M. PICARD, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.
R. PINTO, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
P. ROUBIER, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon, Correspondant de l'Institut.

Secrétaire de la Rédaction :

Paule CHARDENON

Docteur en Droit

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

ÉDITIONS TECHNIQUES S. A.

Distributeur général

82, Rue de Rivoli

PARIS (IV^e)

1963

SOMMAIRE

1963 (90^e année). — 1^{re} livraison. — Janvier, février, mars

Doctrines

- Quelques problèmes théoriques du droit consulaire, par Jaroslav ZOUBEK 4
 Remarques sur la règle dite « ordre public » appliquée aux stipulations de
 garantie monétaire dans les contrats internationaux, par Max LÉBOULANGER. 68

Jurisprudence

BULLETIN DE JURISPRUDENCE FRANÇAISE

par P. AYMOND, J.-D. BREDIN, R. LEHMANN et A. PONSARD 92

Conflits de juridictions.

- Litiges entre Français et étrangers. — C. civ., art. 15. — Portée
 générale. — Faillite (oui) 106
 (V. *Faillite*.)

Divorce.

(V. *Fraude à la loi; Jugements étrangers*.)

Faillite.

- Commerçant français exerçant à l'étranger. — Domicile en France. —
 Faillite prononcée en France 106

Fraude à la loi.

- étrangère. — Divorce. — Acquisition d'un domicile en un Etat
 étranger. — Loi plus favorable que la loi normalement applicable. —
 Jugement ayant appliqué cette loi. — Exequatur (non) 110

Jugements étrangers.

- Exequatur. — Divorce. — Epoux de nationalité différente. — Domicile
 dans le même Etat étranger. — Divorce dans un autre Etat selon la loi
 du for. — Exequatur (non) 110

Nationalité.

- étrangère. — Compétence de la loi étrangère. — Etat de guerre. —
 Exception (non) 98
 — française. — Contentieux. — Autorité de chose jugée. — Jugement
 supplétif d'acte de naissance 92

Spoliations.

- Ordonnance du 21 avril 1945. — Application aux apatrides 98

CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE FRANÇAISE

par P. AYMOND, B. GOLDMAN et J. B. SIALELLI 124

Arbitrage.

- Clause compromissoire. — Capacité. — Etat français 156
 Sentences arbitrales étrangères. — Exequatur. — Règles d'ordre public.
 — Validité du compromis 158

Caution « *judicatum solvi* ».

- Sommes perçues sur la caution. — *Solicitor*. — Imputation sur les
 dépens (oui) 148

Conflits de juridictions.

- Exception d'incompétence. — Indication de la juridiction étrangère com-
 pétente (non). — Procédure du contredit (oui) 142
 Litiges entre Français. — C. civ., art. 15. — Divorce. — Compétence
 territoriale 140
 Voies d'exécution à l'étranger. — Incompétence des juridictions fran-
 çaises 144

Convention franco-britannique du 18 janvier 1934.

- Non-ressortissant des Etats contractants. — Application. — Cas de limitation des dépens 148
(V. *Jugements étrangers.*)

Divorce.

(V. *Jugements étrangers.*)

Jugements étrangers.

- Exequatur. — Convention franco-britannique du 18 janvier 1934. — Compétence. — Pouvoir de révision (non). — Conversion de la condamnation en monnaie française 154
Exequatur. — Epoux étrangers. — Répudiation à l'étranger. — Ordre public. — Contrariété (non). — Exequatur (oui) 150
Exequatur. — Divorce. — Refus de mention en marge de l'acte de mariage et de célébration du second mariage. — Recevabilité de la demande d'exequatur 152
Exequatur. — Revision (non) 148

Loi étrangère.

- Conditions d'application. — Obligation de l'invoquer et d'en établir la teneur. — Moyen pris de sa compétence présenté pour la première fois en cassation. — Irrecevabilité 132

Nationalité.

- française. — Contentieux. — Décret de naturalisation. — Mère divorcée. — Mention d'enfants mineurs. — Rectification supprimant la mention. — Défaut d'intérêt à agir. — Irrecevabilité 130
— française. — Déclaration de nationalité. — Expiration du délai légal. — Examen de la régularité. — Pouvoirs des tribunaux 124
— française. — 1^o Preuve. — Certificat de nationalité. — Force probante. — 2^o Contestation incidente sur la nationalité. — Exception préjudicielle (non) 128

Ordre public.

(V. *Arbitrage; Jugements étrangers.*)

Transports internationaux.

- aériens. — Substitution de compagnies. — Convention de Varsovie. — Compétence 142

BULLETIN DE JURISPRUDENCE ARGENTINE

- par J. LISBONNE 164

Agents diplomatiques.

(V. *Capacité; Immunité de juridiction.*)

Biens.

- immeubles. — Propriété. — Preuve 174

Capacité.

- Loi de domicile. — Exceptions. — Agents diplomatiques 164

Conflits de juridictions.

- Séparation de corps. — Compétence. — Loi du dernier domicile commun. 178

Contrats.

- Forme. — Loi applicable 176

Divorce.

(V. *Jugements étrangers.*)

Immunité de juridiction.

- Agents diplomatiques. — Organisations internationales 178

Jugements étrangers.

- Divorce et remariage à l'étranger. — Effets en République Argentine .. 184

Divorce. — Premier mariage à l'étranger. — Domicile en République Argentine. — Divorce et remariage à l'étranger. — Effets	184
Exequatur. — Changement de nom. — Tribunal du domicile	180
Séparation de corps.	
Mesures provisoires. — Droit de garde. — Remariage à l'étranger du titulaire de ce droit	172
Remariage à l'étranger. — Nullité	166
<i>(V. Jugements étrangers; Testament.)</i>	
Testament.	
Conjoint séparé de corps remarié à l'étranger. — Première épouse légataire universelle. — Validité	166
CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE POLONAISE	
par M. LACHS et S. SZER	191
Conflits de juridictions.	
Divorce. — Compétence. — Traité international	195
Immunité de juridiction.	
Etat étranger. — Litige avec un employé. — Immunité (oui). — Réciprocité	191
Jugements étrangers.	
Dévolution de la succession d'un citoyen polonais	195
Succession.	
<i>(V. Jugements étrangers.)</i>	
CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE	
par R. PINTO	198
I. — Liste des arrêts et avis	198
II. — Affaire du Temple de Préah Vihear (Cambodge c. Thaïlande) fond.	198
III. — Avis consultatif relatif à « certaines dépenses des Nations Unies (Art. 17, § 2, de la Charte) »	204

Documents

CESSION DE TERRITOIRE :

Traité de cession des Etablissements français de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon, signé à New Delhi le 28 mai 1956 (D. n. 62-1238, 25 sept. 1962 : <i>J. O.</i> 23 oct. 1962)	216
---	-----

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE :

Accord créant une Association entre la Communauté économique européenne et la Grèce, signé à Athènes le 9 juillet 1961 (D. n. 62-1271, 30 oct. 1962 : <i>J. O.</i> 1 ^{er} nov. 1962)	224
I. — Accord créant une Association entre la Communauté et la Grèce	230
Protocole n° 1 concernant les marchés publics	262
Protocole n° 2 concernant l'application de l'article 7 de l'Accord d'Association	262
Protocole n° 3 relatif au prélèvement prévu à l'article 8 de l'Accord d'Association	262
Protocole n° 5 relatif aux marchandises originaires ou en provenance de pays tiers à l'Association et bénéficiant d'un régime douanier particulier en raison de leur origine ou de leur provenance	264
Protocole n° 6 relatif au régime spécial à appliquer par les Etats membres de la Communauté dans leurs échanges avec la Grèce	264
Protocole n° 12 concernant les articles 12 et 37 de l'Accord d'Association	268
Protocole n° 19 : Protocole financier	270

Protocole n° 20 concernant le régime des échanges entre la Grèce et les pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté	270
II. — Acte final	272
Annexe I. — 2. Déclaration d'intention concernant l'accès de la Grèce à la Banque européenne d'investissement	272
Annexe II. — Déclarations interprétatives	272
Annexe III. — Déclarations du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne	274
III. — Echange de lettres intervenu le 9 juillet à Athènes entre les présidents des délégations de la Communauté et de la Grèce	274
IV. — Dispositions de caractère interne à la Communauté	276
A. — Accord relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de l'Accord créant une Association entre la Communauté économique et la Grèce	276
B. — Accord relatif au protocole financier annexe à l'Accord créant une Association entre la Communauté et la Grèce	278
C. — Extrait du procès-verbal des 46 ^e , 47 ^e et 48 ^e sessions du conseil, tenues les 19, 29 et 30 mai et le 12 juin 1961, reprenant les dispositions unilatérales relatives à l'accord créant une Association entre la Communauté économique européenne et la Grèce	280
Bibliographie et revue des revues	284
Informations	306

Académie de Droit international de La Haye

COURS, JUILLET-AOÛT 1963

Deux sessions de cours à l'Académie de Droit international de La Haye auront lieu en 1963.

La première session, du 8 au 26 juillet, comprendra les cours suivants :

1. Le rôle contemporain de l'arbitrage entre Etats, par le Prof. L. B. SOHN (Etats-Unis).
2. Les conflits de lois dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique, par le Prof. D. GOEDHUIS (Pays-Bas).
3. Les conflits de lois en matière d'arbitrage international de droit privé, par le Prof. B. GOLDMAN (France).
4. Le Droit international privé anglais de la famille, par le Prof. G. CHESHIRE (Grande-Bretagne).
5. La capacité en droit international privé, par le Prof. F. CAPOTORTI (Italie).
6. Cours général, par le Prof. R. H. GRAVESON (Grande-Bretagne).
7. L'influence du régime intérieur des Etats sur la structure des organisations internationales, par le Prof. G. TÉNÉKIDÈS (Grèce).
8. L'entreprise publique et semi-publique (en particulier l'entreprise nationale)

lisée) en droit international privé, par le Prof. F. RIAD (Egypte).

La seconde période, du 29 juillet au 16 août, comprendra les cours suivants :

1. La confiscation des biens étrangers et les réclamations internationales auxquelles elle peut donner lieu, par M. S. PETREN (Suède).
2. La mise en œuvre de la protection internationale des droits de l'homme, par M. H. GOLSONG (Allemagne).
3. Cours général, par le Prof. E. GRAUD (France).
4. Le statut des missions spéciales (diplomatie *ad hoc*), par le Prof. M. BARTOS (Yougoslavie).
5. Les limitations constitutionnelles dans le droit des organisations européennes, par M. H. J. HAHN (Allemagne).
6. La délimitation des compétences aux Nations Unies, par M. R. BINDSCHEDLER (Suisse).
7. Les rapports entre le Droit, la Politique et l'Action aux Nations Unies, par M. O. SCHACHTER (Etats-Unis).

Des formules d'inscription, aussi bien que des renseignements sur les bourses d'études, peuvent être demandés au Secrétaire général, Académie de Droit international, Palais de la Paix, La Haye.